

Communiqué de presse

Conseil général : Le budget supplémentaire fait l'unanimité

À l'issue de la session du 28 juin du conseil général, les élus départementaux ont voté à l'unanimité le budget supplémentaire de l'année 2007. Maurice Leroy, président du conseil général s'est réjoui d'un tel accord qui ne s'était pas produit depuis 2002. Le Président a tenu à remercier le groupe socialiste et républicain « *pour son opposition constructive et pour sa contribution active à l'enrichissement des projets présentés* ».

Tout au long de la session, les conseillers généraux ont voté dans un même enthousiasme des projets majeurs pour le département.

À commencer par l'expérimentation du revenu de solidarité active qui va favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI sans les pénaliser financièrement par rapport à leur situation antérieure. Le coût de cette nouvelle démarche s'élève à 500 000 € dont 50 % à la charge de l'Etat.

Parmi les autres dossiers votés à l'unanimité, citons la création d'un fonds spécifique d'aménagement des parcs d'activités destiné à apporter une réponse rapide aux attentes des entreprises qui s'implantent en Loir-et-Cher, la convention Région-Département qui va accélérer pendant 7 ans le programme de modernisation des établissements pour personnes âgées et dépendantes ainsi que le développement économique du département. Enfin, la réforme du fonds de péréquation de la taxe professionnelle permet d'être plus juste et plus solidaire à l'égard des communes rurales les plus défavorisées.

Pour conclure, sans vouloir gommer les différences et le nécessaire pluralisme de l'Assemblée départementale, Maurice Leroy a rappelé qu'unanimité ne signifiait pas « *unanimité* » et que les points de désaccords avaient été exprimés en toute liberté.

Il a enfin salué le travail effectué par la majorité départementale lors de la préparation de cette session et pour « *son dialogue enrichissant en faveur des Loir-et-Chériens* ».

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr